

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Date de convocation : 12 décembre 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 26 décembre 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Eric MOISAN, Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Natacha CARRO, Servane GESRET, Julie POUPART, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR (arrivé à 20h15), Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Marie-Sergine BEZARD

Etaient absents excusés :

Madame, messieurs Thierry LEBOUCHER, Pierre AUVRET, Gwendoline FELIN

Etaient absents représentés :

Procurations :

Madame Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Monsieur Alexis POIDEVIN

Secrétaire de séance : Natacha CARRO

CM 18.12.2025	Subvention jouets de Noël pour l'école privée et l'école publique	Délibération n° 2025-132
---------------	-------------------------------------------------------------------	--------------------------

Rapporteur : Eric MOISAN

Monsieur le Maire en charge des affaires scolaires rappelle à l'assemblée que chaque année la commune de Jugon-les-Lacs verse une subvention aux écoles (publique et privée) afin de permettre aux enseignants d'acquérir des jouets et/ou livres pour leurs classes pour les fêtes de fin d'année.

Le montant proposé est de 5 € par élève domicilié à Jugon-les-Lacs :

- Ecole privée : 37 élèves X 5 € = 185 €, versé à l'A.P.E.L pour l'année scolaire 2025/2026
- Ecole publique : 159 élèves X 5 € = 795 € dont 110 € seront versés sur le compte de l'OCCE pour financer l'activité chiens de traîneau de la classe de neige et 685 € seront pris en charge sous forme de bons d'achat édités par la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide,

- **De valider la subvention de 5 € par enfant domicilié à Jugon-les-Lacs pour l'école privée soit un montant de 185 € pour l'année scolaire 2025/2026**
- **De valider la subvention de 5 € par enfant domicilié à Jugon-les-Lacs pour l'école publique soit un montant de 795 € pour l'année scolaire 2025/2026, dont 110 € versé à l'OCCE.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

